



Changement de statut de étudiant à vie privée.

Par **ddonassis**, le **17/02/2015** à **18:09**

Bonjour à tous!
Ma compagne est entrée en France il y a 2 ans avec un statut étudiant, dans la foulée, nous nous sommes pacsés et quelques mois plus tard notre fille venait au monde. Pour sa demande de renouvellement, nous avons fourni à la préfecture tous les documents relatifs à la vie de famille déjà établie (acte de naissance de notre fille, certificat de pacs, documents relatif à la santé et aux aides familiales à nos deux noms, facture EDF et autres....) quelques jours plus tard, la préfecture nous a exigé une inscription dans une école de la région, ce qu'on a fait. Après tout ça, la préfecture lui a renouvelé une autre carte d'étudiante. Es-ce normal? n'avait-elle pas droit à une carte vie privée et familiale ne serais-ce par rapport à l'enfant qui justifie son lien familial fort en France? En rappel, j'ai une carte de résident de 10 ans et vis en France depuis 15 ans et j'occupe un emploi depuis 14 ans maintenant.
J'aurais besoin de vos avis. Cordialement!